



MERVILLE

038

Séance du 05 décembre 2019

Chantal AYGAT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi cinq décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville et sur sa convocation :

Présents : 18

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Colette BÉGUÉ, Alexandrine MOUCHET,
Messieurs Thierry VIGNOLLES, Jean-Luc FOURQUET, Sauveur GIBILARO, Adjoints au Maire,
Mesdames Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Monique NICODEMO-SIMION,
Béatrice MARTY, Katia ZANETTI, Stéphanie HUILLET, Sylviane GABEZ, conseillères municipales,
Messieurs Gilles MARTIN, René BÉGUÉ, Patrick DI BENEDETTO, François GAUTHIER,
Jean-François LARROUX, conseillers municipaux.

Procurations : 5

Monsieur Daniel CADAMURO donne pouvoir à Monsieur René BÉGUÉ,
Madame Nelly AUGUSTE donne pouvoir à Madame Alexandrine MOUCHET,
Monsieur Christophe FEUILLADE donne pouvoir à Madame Sylviane GABEZ,
Monsieur Philippe PETRO donne pouvoir à Madame Chantal AYGAT,
Monsieur Davy BONNASSIES donne pouvoir à Monsieur Patrick DI BENEDETTO.

Absents : 4

Mesdames Valérie HABIRE et Marie-Thérèse TRECCANI,
Messieurs Bernard TAGNERES et Fabrice MARTINEZ, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Monique NICODEMO-SIMION

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers votants : 23
Date de convocation : **28 novembre 2019**
Date d'affichage : **28 novembre 2019**

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

Ordre du jour :

VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE :

- 1/ Signature d'un bail avec la société Orange

FINANCES LOCALES :

- 1/ Créances irrécouvrables, admission en non-valeur
- 2/ Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour motif de départ à la retraite
- 3/ Décision modificative n°3
- 4/ Construction d'un nouveau groupe scolaire : demandes de subventions
- 5/ Réhabilitation de la salle des fêtes en bibliothèque : demandes de subventions
- 6/ SDEHG : Mise en œuvre de la procédure de petits travaux

URBANISME :

- 1/ Lancement d'une procédure de modification du PLU

QUESTIONS DIVERSES :

- 1/ Rapport d'activités 2018 du syndicat mixte de Bouconne

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2019

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 25 octobre 2019.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, **à la majorité (22 voix pour, 1 abstention de Madame Colette BÉGUÉ)** approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 25 octobre 2019.

I. VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Délibération 2019/048 : Signature d'un bail avec la société Orange

Par délibération n°2019-043 en date du 25 octobre 2019, le conseil municipal décidait de fixer le loyer d'une antenne relais implantée sur le territoire communal par Orange à 1 000 € par mois stipulé dans un bail signé entre les deux parties.

L'entreprise concernée a contacté la commune pour l'informer que ce loyer était trop élevé et que l'opération ne pourrait aboutir. Il nous propose un loyer de 1 000 € par an.

Le conseil municipal, à la majorité (16 voix pour, 6 voix contre de Mesdames Patricia OGRODNIK, Monique NICODEMO-SIMION, Colette BÉGUÉ, Sylviane GABEZ et Messieurs François GAUTHIER, Christophe FEUILLADE, 1 abstention de Monsieur Sauveur GIBILARO)

AUTORISE Madame le Maire à signer un bail avec la société Orange pour l'implantation d'une antenne à proximité du stade,

DECIDE de conditionner l'acceptation du présent bail par le versement d'un loyer annuel de 1 000.00 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

II. FINANCES LOCALES

1.2 Délibération 2019/049 : Créances irrécouvrables, admission en non-valeur

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande de Madame la trésorière, il convient de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 939.63€. Cette dernière n'a pu procéder à son recouvrement et a épuisé toutes les voies réglementaires.

Ces impayés concernent plusieurs administrés qui n'ont pu s'acquitter des frais de restauration scolaire ou des services périscolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur de la somme de 939.63 €,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2019,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.3 Délibération 2019/050 : Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour motif de départ à la retraite

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'à la demande de Madame la Trésorière, il convient de prendre une délibération cadre décidant de l'octroi de cadeaux aux agents pour motif de départ à la retraite.

L'idée générale est de pouvoir remercier les agents pour tous les services rendus à la collectivité durant leur présence au sein des services de la commune. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat ou de chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 300 €. Le montant du cadeau pour chaque agent faisant valoir ses droits à la retraite sera laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale dans la limite maximale de 300.00 €.

Les crédits relatifs à cette dépense seront prévus à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour motif de départ à la retraite,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.4 Délibération 2019/051 : Décision modificative n°3

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'ajustements de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, il est proposé d'approuver la décision modificative n°3 telle que figurant en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°3 sur l'exercice budgétaire 2019,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.5 Délibération 2019/052 : Construction d'un nouveau groupe scolaire : demandes de subventions

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de formuler des demandes de subventions concernant l'opération programmée de construction d'un nouveau groupe scolaire.

En effet, au regard du dynamisme démographique de la commune, le groupe scolaire Georges Brassens a atteint ses capacités maximales d'accueil et se trouve en situation de saturation (28 classes). Les enfants et les différents personnels travaillent de plus en plus dans des conditions difficiles, surtout en termes d'occupation des locaux. Il s'agit de la plus grosse structure scolaire de la circonscription.

Ce groupe scolaire serait réalisé sur une emprise foncière nous appartenant. Le bâtiment serait constitué de 4 classes de maternelle, de 6 classes de primaire et de locaux communs pour une surface utile de 2 300 m² environ.

La dépense estimative prévue pour cette opération est de 2.9 millions d'euros HT.

En conséquence, la commune souhaite formuler une demande de subvention auprès de nos partenaires financiers habituels (Etat, Région, Département, PETR, autres...).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de cette opération,

PROPOSE l'inscription de ce projet à la maquette de programmation 2020 du contrat de territoire,

FORMULE une demande de subvention au taux maximum auprès des services de l'Etat (DETR, DSIL, DRAC, dotations diverses...),

FORMULE une demande de subvention au taux maximum auprès des services du Conseil Départemental,

FORMULE une demande de subvention au taux maximum auprès des services du Conseil Régional,

FORMULE une demande de subvention au taux maximum auprès des services du PETR Pays Tolosan dans le cadre des financements européens,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.6 Délibération 2019/053 : Réhabilitation de la salle des fêtes en bibliothèque : demandes de subventions

La culture et son développement est un axe majeur porté par la municipalité actuelle. La construction en cours d'une salle multiculturelle peut témoigner de cette importance.

Dans le prolongement de l'inauguration de ce bâtiment, la commune envisage de donner une nouvelle impulsion à la bibliothèque en lui redonnant une position de centralité et en créant un pôle culturel en centre-ville.

En effet, actuellement, la bibliothèque est excentrée et prend la forme d'un bâtiment en préfabriqué qui n'est plus du tout adapté pour l'accueil d'une population en croissance constante. En parallèle, la salle des fêtes attenante à la mairie est devenue obsolète et mériterait de subir de profonds travaux de rénovation.

C'est pourquoi, il semble opportun de rénover ce bâtiment et de le transformer en bibliothèque. A cet effet, cette opération est inscrite dans le dispositif bourg-centre au sein de l'action intitulée « Créer le pôle multiservices pour animer la vie du centre ».

La dépense estimative prévue pour cette opération est de 350 000 euros HT.

En conséquence, la commune souhaite formuler une demande de subvention auprès de nos partenaires financiers habituels (Etat, Région, Département, PETR, autres...).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de cette opération,

PROPOSE l'inscription de ce projet à la maquette de programmation 2020 du contrat de ruralité,

FORMULE une demande de subvention au taux maximum auprès des services de l'Etat (DETR, DSIL, DRAC, dotations diverses...),

FORMULE une demande de subvention au taux maximum auprès des services du Conseil Départemental,

FORMULE une demande de subvention au taux maximum auprès des services du Conseil Régional,

FORMULE une demande de subvention au taux maximum auprès des services du PETR Pays Tolosan dans le cadre des financements européens,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.7 Délibération 2019/054 : SDEHG, mise en œuvre de la procédure de petits travaux urgents

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe financière annuelle prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € sur ses fonds propres,

CHARGE Madame le Maire d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes, de valider les études détaillées transmises par le SDEHG, de valider la participation de la commune et d'assurer le suivi des participations communales exigées,

PRECISE que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

III. URBANISME

1.8 Délibération 2019/055 : Lancement d'une procédure de modification du PLU

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante que la commune souhaite lancer une procédure de modification du PLU, en parallèle de la procédure de révision générale de ce document d'urbanisme actuellement en cours.

En effet, cette modification est motivée par la volonté d'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU qui figure sur le zonage du PLU. Il s'agit de modifier une petite zone dénommée « LAGUILLOU » et située route d'Aussonne de 2AU en 1AU.

Conformément à la réglementation, une zone 2AU est un espace d'urbanisation futur. Les terrains sont donc classés comme non urbanisables de suite. Tout ou partie de la zone doit faire l'objet d'une modification du PLU avant d'être ouverte à l'urbanisation. C'est l'objet de cette procédure que la commune souhaite mettre en œuvre.

Un projet de plusieurs lots a été déposé sur une zone UCa donc constructible située en face de la zone 2AU dont il est question. Les permis seront délivrés avec un raccordement autonome au réseau d'assainissement en totale contradiction avec les préconisations du SMEA, compétent en la matière.

Pour éviter tout problème sanitaire et de salubrité publique, cette modification du PLU permettrait au lotisseur de se raccorder au réseau d'assainissement collectif dans la continuité du lotissement des Cèdres en traversant la route d'Aussonne.

CONSIDERANT que l'autorité compétence en matière d'assainissement préconise automatiquement un raccordement collectif en cas de nouveau projet,

CONSIDERANT qu'un raccordement collectif des nouvelles constructions assurera une meilleure prise en compte des problématiques sanitaires et de salubrité publique et que la responsabilité d'y veiller en incombe à Madame le Maire au titre de ses pouvoirs réglementaires,

CONSIDERANT que cette modification permettra de combler une dent creuse avec une continuité du bâti déjà existant et ne créera pas d'habitat diffus,

CONSIDERANT le nombre raisonnable d'habitations concernées,

CONSIDERANT que la surface considérée ouverte à l'urbanisation par cette opération sera compensée dans les mêmes proportions par la suppression de droits à construire sur une autre zone dans le cadre de la révision générale du PLU en cours,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure de modification du PLU,

Chantal AYGAT

PRECISE qu'un commissaire enquêteur sera désigné pour la conduite d'une enquête publique,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

- ✚ Rapport d'activités 2018 du Syndicat mixte de Bouconne : Madame le Maire précise que ce document est disponible en Mairie et qu'il sera envoyé par mail aux conseillers municipaux. Monsieur DI BENEDETTO en fait une présentation sommaire.
- ✚ Nombreuses cérémonies à venir : repas des aînés et Téléthon le 07 décembre, marché de Noël le 08 décembre, Noël du personnel et marché de plein vent spécial Noël le 18 décembre

La séance est close à 21h00.

Le Maire,

Chantal AYGAT

Le Secrétaire de séance,

Monique NICODEMO-SIMION

